

Date de la  
convocation :  
31 janvier 2023

**04. Budget  
primitif 2023 du  
budget annexe  
résidence  
autonomie**

L'an deux mil vingt-trois le huit février à dix-huit heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DENIZOT, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

**Présents :** Mesdames CHALMET, LE DILY, PANDREAU et PASQUIER, Messieurs ARNAUD, BUJOC, DENIZOT, DE BATTISTA, MARIDET, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :** Mesdames BLANCHARD, GIRARD, FAURE FONTENAY (pouvoir à MME PANDREAU), Messieurs DIDTSCH et RANDOUYER.

**Absent :** Madame RIBIER.

**Monsieur DE BATTISTA est nommé secrétaire de séance, accepte d'assurer cette fonction.**

**BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ANNEXE RÉSIDENCE AUTONOMIE**

**Vu** la délibération du 9 octobre 2020 par laquelle le conseil d'administration a approuvé la création d'un budget annexe de la résidence autonomie,

**Vu** le débat d'orientation budgétaire et le Rapport d'orientations budgétaires voté par le conseil d'administration du CCAS en date du 18 janvier 2023,

**Vu** le budget primitif de la commune voté par le conseil municipal le 2 février 2023,

**Vu** le budget primitif du CCAS voté le 8 février 2023,

Il vous est proposé de voter le budget annexe - Résidence Autonomie, par chapitre.

Ce budget s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes pour sa section de fonctionnement à la somme de **461 343€**.

Ce budget s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes pour sa section d'investissement à la somme de **14 904€**.

**Après délibération, les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité des votants le budget primitif 2023 du budget annexe.**

Le Président du C.C.A.S.  
signé  
Alain DENIZOT

Nombre de membres

- ◆ En exercice 15
- ◆ Présents 9
- ◆ Votants 10